

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT, AU DROIT DU N°7 DE LA RUE ALBERT 1ER

Le Maire de la Ville de CALVI, (Haute-Corse), Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2211-1 à L2213-6,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, article L511-1,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'arrêté n° 50/2019 en date du 1er Juin 2019, portant réglementation générale de la circulation et du stationnement.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de régler le stationnement dans la rue Albert 1er afin de garantir la sécurité et la tranquillité des riverains et usagers de cette voie.

#### ARRETE

**ARTICLE 1° :** En amont du numéro 7 de la rue Albert 1<sup>er</sup>, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes à mobilité réduite, GIG/GIC.

**ARTICLE 2° :** En aval du numéro 7 de la rue Albert 1<sup>er</sup>, trois (3) emplacements réservés au stationnement des deux roues est matérialisé.

**ARTICLE 3° :** La matérialisation respectant le Code de la Route sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Calvi. (Matérialisation horizontale ET verticale).

**ARTICLE 4° :** Tout recours peut-être engagé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal administratif est compétent pour attribution, ce recours peut être acté par une procédure télématique sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 5° :** Le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, le responsable des services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CALVI, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6° :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la compagnie de Gendarmerie de Calvi
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de la Gendarmerie de Calvi.
- Monsieur le chef de service de la Police Municipale.
- Monsieur le chef des services Techniques.
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours Principal des sapeurs-pompiers de Calvi.
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Calvi-Balagne.
- Monsieur le responsable du service stationnement de la ville de Calvi
- L'Office Intercommunal de Tourisme
- Monsieur le Président de l'Union des Commerçants Calvais

Fait à CALVI, le 14 Octobre 2019

